

VIVRE ET PRATIQUER LE DESIGN

A DESTINATION DES ÉLÈVES DU SECTEUR DU COLLÈGE DE SAINT-CYPRIEN



Programme prévisionnel 2022 / 2023

Septembre 2022 à juin 2023

- **Résidence d'artiste (phase 3) au collège et ateliers participatifs** avec Eltono, artiste, pour la réalisation d'interventions graphiques sur l'escalier extérieur, et les espaces du jardin partagé du collège et leurs délimitations : signalétique et identifications visuelles des différents espaces du jardin.

- **Ateliers de pratique sur les notions d'espace, d'architecture et de perspectives**

- **Temps de réflexion collective sur de nouveaux aménagements des 2 halls du collège** associant professionnels, équipe pédagogique et les jeunes.

- **Préparation des temps de restitution : déroulé, contenus, scénographie, etc.** avec les collégiens et l'équipe pédagogique

- **Ateliers de sensibilisation et de pratique autour du design de service avec l'association 1300**, collectif de designers, sur les différents processus de mises en oeuvre de design de service (thèmes : à déterminer), au cours d'ateliers intergénérationnels réunissant des collégiens, enfants de centres de loisirs et élèves d'école primaire, résidents de l'EHPAD du canton.. et d'autres publics jeunes et adultes du territoire.

- **Temps de restitutions des trois années et perspectives de la résidence « Vivre et pratiquer le design »** au collège et sur le canton de Saint Cyprien
 - expositions des productions
 - rencontres et échanges autour de ces expériences et des perspectives
 - projection de films et diaporamas retraçant le projet triennal



Le projet « Social design » 2020-2023

Le collège Jean Ladignac à St Cyprien porte un projet construit autour du développement durable et du "vivre ensemble", ayant pour vocation à : **fabriquer le collège, transmettre, donner goût, rendre durable, faire grandir, prendre soin et cultiver.** Au sein de ce projet pluridisciplinaire et intergénérationnel, la résidence d'éducation artistique et culturelle en territoire s'inscrit dans la mise en oeuvre d'actions menées autour du **design**.

La résidence « Pratiquer et vivre le design »

Ce programme, en et hors temps scolaire, se décline en 3 axes :

2021 : **design d'objet**

2022 & 2023 : **architecture & design de service**

À ces axes s'ajoute celui du **design graphique**, qui sert de fil rouge à l'ensemble et se développe au cours des 3 années.

Ce programme implique l'ensemble des élèves du collège, mais aussi des acteurs et publics du territoire : écoles, Ehpad, résidence pour personnes âgées, la Mairie de St Cyprien, des associations et des entreprises...

Participation financière.....

Sont à la charge des établissements :

- les repas des intervenants lors des ateliers,
- les frais de transport et de restauration liés au programme

Contact

Violaine Marolleau
v.marolleau@culturedordogne.fr
05 53 06 40 04

Mathilde Beytout
m.beytout@culturedordogne.fr
05 53 06 60 51

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord
Espace culturel François Mitterrand
2 place Hoche, 24000 Périgueux

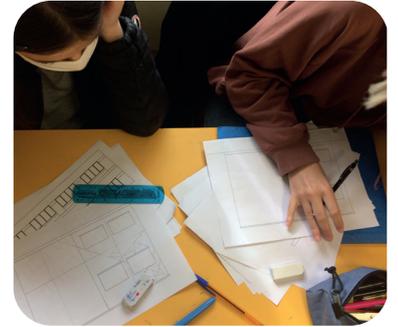
RÉSIDENCE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE TERRITOIRE



Le dispositif.....

L'Agence culturelle départementale propose un dispositif de résidence de médiation de longue durée (3 ans) en direction de la jeunesse, répondant aux enjeux de l'Education Artistique et Culturelle dans les domaines des arts vivants et visuels et qui repose sur les mêmes grands objectifs : **fréquenter, pratiquer, s'approprier**. Celui-ci prend appui sur les secteurs de collèges et s'adresse prioritairement à ceux ayant peu d'offre artistique et culturelle.

Il s'adresse à l'ensemble des élèves du collège ainsi qu'à différents publics présents sur le territoire, et s'inscrit dans une large dynamique en mobilisant divers acteurs locaux de la culture, de l'éducation et du social.



Au collège Jean Ladignac - Saint- Cyprien

Contenus.....

Chaque année scolaire, des parcours d'éducation artistique et culturelle territorial, conformément aux objectifs de formation, proposent :

- ♦ une présence artistique sur le territoire, séquencée d'octobre à mai, comptant environ 100 heures de pratique,
- ♦ une découverte des œuvres (spectacles, expositions),
- ♦ des médiations : boîtes à outils thématiques à destination des enseignants et des animateurs, interventions de médiateurs en histoire de l'art, arts visuels ou spectacle vivant, pour accompagner le processus d'appropriation.

Outil essentiel de démocratisation culturelle, **l'éducation artistique et culturelle** s'adresse aux jeunes dans le cadre scolaire ou sur le temps de loisir.

Fondée sur trois axes principaux que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs, elle contribue à l'ouverture, à l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, tout en aiguillant sa sensibilité et son sens critique.

L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle joue un rôle décisif dans la lutte des inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Depuis sa création, l'Agence culturelle départementale s'est engagée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Education Nationale dans le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle construits dans les disciplines de la danse, du théâtre, des arts visuels, de la musique et de la culture occitane.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la **fréquentation des œuvres**, la **rencontre avec les artistes**, la **pratique artistique** et l'**acquisition de connaissances**.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical**.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences** et de **mieux appréhender le monde contemporain**.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'**engagement mutuel** entre **différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.